

République Française Département de l'Isère Arrondissement de Grenoble Canton de Meylan

29240641

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE de **MONTBONNOT** SAINT-MARTIN (38330)

N° 02

Nombre d'administrat	teur
en exercice	17
présents	14
votants	17
nombre de voix pour	17
nombre de voix contre	00
abstention	00
NPPV	00

OBJETS:

BUDGET 2024 Aides **Financières**

Certifie exécutoire

Transmis en Préfecture ou Sous-préfecture le: 10/12/2024

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr le:

	DU C.C.A. PREFECTURE DE L'ISERE
L'an deux mil vingt quatre	1 0 DEC. 2024
Le 02 décembre	SECTION COURRIER 2

le Conseil d'Administration du CCAS de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Président.

Date de convocation du C.C.A.S.: 27 novembre 2024

Présents: M BONNET, Président, Mme MATHIEU, Mmes BOIS, BOURGEOIS, BRULEBOIS-VIOTTO, CARBONE, DESCHARRIERES, HALLE, HEILLIETTE, HERA, LE BARRILLEC, SPALANZANI, THENOZ, M. BOIS.

Pouvoirs: Mme ANGLEYS (donne pouvoir à Mme MATHIEU), Mrs PISON (donne pouvoir à Mme SPALANZANI), MICHALINA (donne pouvoir à Mme CARBONE)

Monsieur le Président expose :

La commission permanente a pour compétence d'identifier les situations d'urgence sociale dans la commune

Suite à l'incendie de la Résidence située Place Robert Schuman avenue de l'Europe, le CCAS a bénéficié de dons financiers inscrits en recette au budget du CCAS, compte 756 (libéralités reçues).

Dans ce contexte exceptionnel, la commission permanente décide d'adopter un dispositif d'aide financière à ces sinistrés par le versement d'un secours exceptionnel prévu en dépense au budget du CCAS compte 65134 selon tableau joint en annexe de cette délibération.

La Commission Permanente du C.C.A.S. approuve cette décision à l'unanimité de ses membres présents.

La Secrétaire de séance Marie-Béatrice MATHIEU Fait à Montbonnot St-Martin, les jours, mois et an susdits

Le Président Dominique BONNET

Annexe : tableau de répartition des aides